

MAIRIE LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
7 rue de l'Église
28120 LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME
☎ : 02 37 24 55 64

SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021

Convocations adressées le 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GIGOU Pierre.

Étaient présents : M. GIGOU Pierre, M. BIDET Linzé, M. SORTAIS Jean-Marc , M. OCHOA Alain, Mme GONSARD Martine, M. SABOTIER Sébastien, M. THOUMINE Michel, Mme JALLERAT Caroline, M. HAMON Bruno et M. FAULCON Sébastien

Absent excusé : M. KERGROHEN Joël (donnant pouvoir à M. HAMON Bruno)

Secrétaire de séance : M. FAULCON Sébastien

I – Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2021

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du 11 juin 2021 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

II - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales FPIC 2021 : Répartition

M. le Maire expose :

Le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau au titre de 2021, du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévu à hauteur de **614 534** Euros. Le sujet a été évoqué en Conseil des Maires au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et, il a été validé le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes dans la continuité des décisions prises en 2019 et 2020.

Les montants seraient ainsi les suivants (*en euros*) :

Nom commune	Répartition
Bailleau-le-Pin	38 543
Billancelles	13 465
Blandainville	11 122
Cernay	4 928
Charonville	13 595
Les Châtelliers-Notre-Dame	6 139
Chuisnes	33 294
Courville-sur-Eure	54 119
Epeautrolles	6 497
Ermenonville-la-Petite	7 113

Le Favril	15 395
Fontaine-la-Guyon	40 403
Friaize	12 473
Fruncé	14 184
Illiers-Combray	60 122
Landelles	19 027
Luplanté	13 904
Magny	20 773
Marchéville	16 187
Méréglise	5 513
Montigny-le-Chartif	19 262
Mottereau	6 773
Orrouer	12 627
Pontgouin	39 617
Saint-Arnoult-des-Bois	27 070
Saint-Avit-les-Guespières	14 381
Saint-Denis-les-Puits	6 223
Saint-Éman	5 620
Saint-Germain-le-Gaillard	13 752
Saint-Luperce	26 144
Le Thieulin	15 776
Vieuvicq	15 443
Villebon	5 050
TOTAL	614 534

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la répartition du F.P.I.C. 2021 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée.

➤ *Délibération n° 18/2021*

III - Panneau Pocket

M. le Maire explique au Conseil Municipal la proposition de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (CCEBP) qui consiste à partager les informations aux administrés avec l'application Panneau Pocket.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le commune de Les Châtelliers-Notre-Dame conserve son indépendance pour utiliser cette application, au tarif de 130 € / an moins 10 € déduits du fait de notre adhésion à l'Association des Maires Ruraux d'Eure-et-Loir (AMR) .

➤ *Délibération n° 19/2021*

IV - Désignation des délégués de la commission tourisme de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission tourisme, de la façon suivante :

Commission	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Tourisme	M. GIGOU Pierre	M. BIDET Linzé

➤ *Délibération n° 20/2021*

V - Travaux commune

↳ Travaux d'élargissement de chaussée avec pose de bordures rue de l'Eglise

M. le Maire présente au Conseil Municipal deux devis reçus pour les travaux d'élargissement de chaussée avec pose de bordures rue de l'Eglise :

Entreprise	HT	TTC
TP28	5 020,00 €	6 024,00 €
Pigeon TP Centre - Ile-de-France	7 369,69 €	8 843,63 €

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
- de choisir l'entreprise TP28, pour la somme totale de 6 024,00 euros TTC.

➤ *Délibération n° 21/2021*

VI - Travaux Service Eau

↳ Travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie

M. le Maire présente au Conseil Municipal deux devis reçus pour les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie :

Entreprise	HT	TTC
Eiffage Energie Systèmes	39 948,25 €	47 937,90 €
Eiffage Route	58 547,88 €	70 257,46 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- de choisir l'entreprise Eiffage Energie Systèmes, pour les les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie, pour la somme totale de 47 937,90 euros TTC.
- De n'engager les travaux qu'après réception de l'avis attributif de subventions.

➤ *Délibération n° 22/2021*

↳ Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à la Préfecture pour les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie
- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 23/2021*

↳ **Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à la Préfecture pour les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie
- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DSIL à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 24/2021*

↳ **Demande de subvention Fonds Départemental d'Investissement (FDI) au Conseil Départemental pour les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir les travaux d'entretien du réseau d'eau potable Les Aubilleries - 2ème partie.
- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont FDI au Conseil Départemental et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 25/2021*

VII - Décision Modificative n° 1 du budget Commune 2021

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de la baisse des subventions accordées par la Préfecture, il est nécessaire de procéder à une modification du budget Commune 2021 : augmenter la demande d'un emprunt de 14 749,73 € à 20 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante pour un montant de 5 250,27 € :

Décision modificative n° 1 budget Commune 2021			
<i>Investissement</i>		<i>Investissement</i>	
Chapitre 013 <i>Subventions d'investissement</i>		Chapitre 016 <i>Emprunts et dettes assimilées</i>	
Article 1323 <i>Subventions Départementales</i>	- 5 250,27 €	Article 1641 <i>Emprunts et dettes assimilées</i>	+ 5 250,27 €

➤ *Délibération n° 26/2021*

VIII - Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL (Prêt au Secteur Public Local) d'un montant total de 20 000 € (Vingt mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de

divers projets de long terme situés sur la commune de LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME

Le Conseil municipal de Les Châtelliers-Notre-Dame, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire de Les Châtelliers-Notre-Dame est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 20 000 € (Vingt mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 20 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,05 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

➤ *Délibération n° 27/2021*

IX - Reclassement de routes départementales dans la voirie communale

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame relative au reclassement de routes départementales dans la voirie communale.

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L131-4 et L141-3 »

La convention entre le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame relative au reclassement de routes départementales dans la voirie communale précise les engagements respectifs entre les parties.

Le reclassement de la route départementale en voirie communale concerne la portion suivante : RD 352/2 DU pro+000 au PR1+081 dont 400 ml de route revêtue et environ 81 ml de chemin non revêtu.

Un procès-verbal de transfert de domanialité sera établi entre le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de déclassement de la RD352-2 dans la voirie communale de Les Châtelliers-Notre-Dame, *en annexe*,

- Approuve le déclassement de la RD352-2 selon les conditions prévues par cette convention,
 - Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- *Délibération n° 28/2021*

X - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Réactualisation de la longueur de la voirie communale

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie dans le domaine public communal.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie suite à la délibération n° 28/2021 du 1er octobre 2021, convention relative au reclassement de routes départementales dans la voirie communale, RD 352/2 DU pro+000 au PR1+081 dont 400 ml de route revêtue et environ 81 ml de chemin non revêtu.

Ce reclassement à compter du 31 décembre 2021.

Le linéaire de voirie représente un total de 2 540 ml appartenant à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 2 540 ml;
- Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

➤ *Délibération n° 29/2021*

XI - Indemnité pour les élections

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre la décision de verser des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires en contrepartie d'heures supplémentaires effectives, en raison des heures effectuées lors des élections Départementales et Régionales 2021.

Cette décision fait référence à la délibération n° 35/2019 du 19/09/2019 et l'arrêté portant attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires du 27/09/2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires en contrepartie d'heures supplémentaires effectives, en raison des heures effectuées lors des élections municipales.

➤ *Délibération n° 30/2021*

XII - Tarifs 2022

↳ Révision des tarifs Eau

Après délibération, le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, d'augmenter le prix de l'eau de 0,05 € le m³ du 1er septembre 2021 au 31 août 2022,

Décide, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de modifier les tarifs de la location des compteurs

Suivant le tableau ci-dessous :

TARIFS Eau du 1er septembre 2021 au 31 août 2022	
Prix de l'eau	1,65 €/m³
Prix de la location des compteurs	Compteur 15 : 50 €
	Compteur 20 : 50 €
	Compteur 25 : 50 €
	Compteur 40 : 50 €

➤ *Délibération n° 31/2021*

↳ **Révision des tarifs de location de la salle polyvalente**

Après délibération, le conseil municipal

Décide, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir les tarifs de la location de la salle,

Décide, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir la tarification de remplacement de vaisselle

Suivant le tableau ci-dessous :

TARIFS 2022	
Prix de la location de la salle	<u>Tarif pour les habitants des Châtelliers-Notre-Dame :</u>
	Vin d'honneur : 15 €
	Journée de location : 50 €
	Caution : 230 €
	<u>Tarif pour les habitants hors commune :</u>
	Vin d'honneur : 30 €
	Journée de location : 80 €
Caution : 230 €	

Désignation	Tarif de remplacement de vaisselle
Verre à vin	1,00 €
Coupe à champagne	1,30 €
Verre digestif	0,50 €
Verre apéritif	0,80 €
Carafe	2,00 €
Tasse à café	0,80 €
Couvert	0,70 €
Assiette	2,00 €
Plats inox	3,00 €
Autres éléments	1,00 €

- Le forfait ménage d'un montant de 100 €

➤ *Délibération n° 32/2021*

↳ **Révision des tarifs des concessions et du columbarium**

Après délibération, le conseil municipal

Décide, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir les tarifs des concessions et du columbarium

Suivant le tableau ci-dessous :

	TARIFS 2022
Prix pour le columbarium	Concession de 30 ans : 170 € Concession de 50 ans : 270 €
Prix des concessions	Concession trentenaire : 170 € Concession cinquantenaire : 270 € Vacation cimetière : 25 €

➤ *Délibération n° 33/2021*

XIII - Cérémonie du 11 novembre

Le déroulement de la cérémonie s'établira ainsi :

rassemblement à 11H00

dépôt de gerbe à 11H15

et vin d'honneur à 11H30 à la mairie.

XIV - Colis des Anciens

Pour cette année 18 colis seront attribués aux personnes de plus de 70 ans (*Résidents permanents et inscrits sur la liste électorale*) et 2 colis aux employés communaux soit 20 colis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide d'accorder un colis d'un montant de 31 € par colis aux Anciens ainsi qu'au personnel communal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 à l'article 6232.

➤ *Délibération n° 34/2021*

Madame JALLERAT Caroline organisera l'achat des colis.

Une invitation sera envoyée pour la distribution des colis prévue le samedi 18 décembre 2021 à 15H30.

XV - Jouets de Noël

Pour cette année, 24 enfants bénéficieront d'un jouet à l'Arbre de Noël de la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 744 € pour la dépense des jouets de l'ensemble des enfants soit en moyenne 31 € par enfant.

Les crédits nécessaires sont imputés à l'article 6232 du budget communal 2021.

➤ *Délibération n° 35/2021*

Mesdames GONSARD Martine et JALLERAT Caroline organiseront l'achat des colis.

La distribution des colis est prévue dans la matinée du dimanche 19 décembre 2021.

XVI - Défibrillateur

↳ Installation d'un défibrillateur

M. le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour installer un défibrillateur et demander des subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de choisir le devis de Défibril, pour installer un défibrillateur, pour la somme totale de 1 752,00 euros TTC.

- De n'engager les travaux qu'après réception de l'avis attributif de subventions.

➤ *Délibération n° 36/2021*

↳ Demande de subvention à Groupama pour l'installation d'un défibrillateur

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installer un défibrillateur

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir l'installation d'un défibrillateur

- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées à Groupama et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 37/2021*

↳ Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à la Préfecture pour l'installation d'un défibrillateur

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installer un défibrillateur

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir l'installation d'un défibrillateur

- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont DETR à la Préfecture et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 38/2021*

↳ Demande de subvention à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour l'installation d'un défibrillateur

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installer un défibrillateur

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir l'installation d'un défibrillateur

- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont à la CPAM et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 39/2021*

↳ Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'installation d'un défibrillateur

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installer un défibrillateur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prévoir l'installation d'un défibrillateur

- autorise M. le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être demandées dont à la CAF et à faire toutes les démarches nécessaires.

➤ *Délibération n° 40/2021*

XVII - Encaissement d'un chèque

M. le Maire présente au Conseil Municipal le chèque d'ORANGE GP HOME reçu en mairie : Ce chèque d'une somme de 77,31 euros (soixante-dix-sept euros trente-et-un centimes) correspond au remboursement d'un avoir du 31/08/2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'encaissement du chèque de 77,31 € d'ORANGE GP HOME à l'imputation 7788 au budget communal 2021.

➤ *Délibération n° 41/2021*

XVIII - Adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'adhésion au FSIAREP entre le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame. Le Fonds de Solidarité d'Interconnexion du Réseau d'Eau Potable (FSIAREP) devient le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable FSIAREP. Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que l'ancienne, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable. La base de calcul est identique, une redevance annuelle de 0,07 euros par mètre cube d'eau vendu, réactualisée chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- Accepte la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP), annexe.
- Autorise M. le Maire de signer cette nouvelle convention.

➤ *Délibération n° 42/2021*

XIX - Décision Modificative n° 1 budget Eau 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour la création de 3 compteurs d'eau, il est nécessaire de modifier le budget Eau 2021.

Il convient de procéder à une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 1 budget Eau 2021			
<i>Investissement</i>		<i>Investissement</i>	
Chapitre 020 Dépenses imprévues (investissement) Article 020 Dépenses imprévues (investissement)	- 1 800,00 €	Chapitre 21 Immobilisations corporelles Article 2156 Matériel spécifique d'exploitation	+ 1 800,00 €

➤ *Délibération n° 43/2021*

XX - Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du Comptable Public pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame au 1^{er} janvier 2022 et pour l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022 ;

Destinée à être généralisée (*hormis pour les budgets sous M49*), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
 - d'autoriser M. le Maire à signer la future convention entre la commune et l'État portant l'expérimentation du compte financier unique ;
 - de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal de la Commune
 - que l'amortissement obligatoire¹ des immobilisations (compte 204 « subventions d'équipement versées ») acquises à compter du 1^{er} janvier 2022 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
 - que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
 - de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, en cas de dépréciation de la valeur d'un actif, d'ouverture d'une procédure collective et de créances irrécouvrables (lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et /ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) ;
 - d'autoriser M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

1 Conformément aux dispositions des articles L.2321-2-28° du CGCT

- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ *Délibération n° 44/2021*

XXI - Questions diverses

↳ Commune, circulation 30 km/h maxi : Un arrêté communal permanent va être établi pour la limitation de la vitesse à 30km/h dans la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame.

↳ Situation budgétaire Commune et Eau : M. le Maire présente au Conseil Municipal la situation budgétaire 2021 de la Commune et du service Eau

↳ Bulletin municipal : M. THOUMINE Michel prépare le nouveau bulletin municipal qui sera présenté en janvier 2022.

↳ Entretien voirie CCEBP : La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dans le cadre du transfert de charges, va effectuer la réfection des routes suivantes : Les Aubilleries, La Manguinière, Le Heume, d'ici la fin de l'année 2021.

↳ Moutons / château d'eau : Deux moutons pourraient entretenir les lieux du château d'eau à condition qu'un abri soit installé.

↳ Fuite d'eau Les Aubilleries : M. le Maire explique que plusieurs fuites d'eau ont eu lieu sur le réseau d'eau potable de Les Aubilleries.

↳ Mare rue de La Barre : M. le Maire explique qu'un habitant de Les Châtelliers-Notre-Dame propose d'acquérir la mare communale située rue de La Barre.

Le Conseil Municipal refuse la vente de celle-ci considérant qu'elle fait partie du patrimoine communal et attend le vote du Contrat Régional de Ruralité pour effectuer les travaux de remise en état de cette mare.

↳ M. BIDET Linzé informe que l'électricité sera installée dans le local communal au Frou d'ici la fin de l'année 2021.

L'entreprise Casam pro.com, installée à Les Châtelliers-Notre-Dame, fera ces travaux, étant donné que l'entreprise Boulanger a fait ceux de la mairie. Décision équitable.

XXII - Tour de table

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45